



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François
COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane
CHEVALIER

OBJET : AMENAGEMENT

Convention de prestations intégrées portant Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers - Avenant n° 1

La Ville de Dijon a confié à la SPLAAD un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner sur la phase étude et la conduite d'opération pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers via une convention de prestations intégrées qu'elle lui a notifié le 21 octobre 2024.

La tranche optionnelle relative à la conduite de l'opération a été affermie le 17 avril 2025. A la notification du mandat, la Ville de Dijon a défini le pré-programme et a arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à la somme de 325 000 euros TTC, valeur Août 2024.

Après mise en concurrence pour l'attribution des marchés de travaux d'aménagement du local, les offres des entreprises les mieux-disantes totalisent un montant supérieur à l'estimation initiale. Durant la phase de conception et consultation des prestations optionnelles plus qualitatives sur les aspects fonctionnels, techniques et d'exploitation ont été retenues (notamment la mise en œuvre d'un châssis de toit pour apporter de la lumière naturelle, l'ajout de six stores intérieurs pour limiter la chaleur, d'un décor en papier peint en fond du bureau d'accueil et d'un revêtement carrelage sur l'ensemble des locaux), ce qui a mené à une amélioration du projet.

A la vue du rapport d'analyse des offres présenté par la SPLAAD, la Ville de Dijon a donné son accord pour la notification des marchés.

Le montant des dépenses à engager, initialement estimé à 271 300 € HT en valeur Août 2024 soit 325 000 € TTC doit par conséquent être augmenté de 53 457 € TTC (44 547,50 € HT) – valeur juin 2025. Cette augmentation tient également compte de la revalorisation contractuelle de la rémunération du maître d'œuvre de l'opération.

Le projet d'avenant n°1 joint à la présente délibération prévoit ainsi que le montant des dépenses à engager par le Mandataire est provisoirement évalué à 324 757 € HT en valeur juin 2025, soit 389 148,40 € TTC.

Vu la convention de prestations intégrées portant Mandat de Délégation de Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la maison des services publics de l'Ecocité Jardin des Maraîchers ;

Vu l'avenant n°1 à la Convention de Prestations intégrées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	